

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
26 février 2026**

Date de convocation :18/02/2026

Date d'affichage :18/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :20

Votants :26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU — Rachel BOUTOILLER -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN —Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH — Philippe MONNIER

à l'exception de :Grégory HELLIO - Olivier LE BIHAN-Natalia DELACOURCELLE–Philippe BOREL-Marion CABIOCH - Jean-Paul JACQ- Ewen LE BORGNE

Procurations :

Marlène ILHEU pour Jean-Noël EDERN

Grégory HELLIO pour Eric LE DUFF

Olivier LE BIHAN pour Aurélie RIOU

Natalia DELACOURCELLE pour Roger GUILLOU

Philippe BOREL pour Nadine PLUCHON

Marion CABIOCH pour Edwige VAN GAALEN

Jean-Paul JACQ pour Jean-François SALAUN

Sébastien LE LEZ a été élu secrétaire de séance.

3-1 Affaires foncières : demande d'acquisition d'une fraction du Domaine Privé de la Commune (parcelle CH 495) à Kerabardaez

Dans le quartier de Kerabardaez, la Commune possède une parcelle de domaine privé bordant le terrain de l'un des riverains. Historiquement, ce riverain a été autorisé à entretenir la parcelle bordant son jardin.

Ce riverain, Monsieur Jean-Pierre BOURROULLEC, sollicite l'acquisition d'une fraction d'environ 110 m2, à détacher de la parcelle CH 495. Le plan cadastral est joint

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix dans les mêmes conditions que cela a été fait voici quelques années pour un autre riverain dans ce même quartier de Kerabardaez - les Primevères, à savoir : 35,00€ le m2.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 029-212900302-20260226-CM20260231-DE

Les frais de géomètre, ainsi que les frais d'acte, seront à la charge de

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) :

- approuve le projet de vendre la fraction du Domaine Privé de la Commune décrit ci-dessus ;
- fixe le prix de vente à 35,00 € / m² ;
- autorise le Maire à signer l'acte à venir et tout document afférent à cette vente.



Fait à CLEDER, le 04/03/2026
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

